Partie 1
Objet et définitions

Section 1.1. Généralités

1.1.1. Supprimée. QC

1.1.2. Supprimée. QC

1.1.3. Définitions

1.1.3.1. Termes non définis

1) Les termes qui ne sont pas définis dans la présente partie ont la signification qui leur est communément assignée par les divers métiers et professions compte tenu du contexte.

1.1.3.2. Termes définis

1) Les termes définis, en italique dans le CNB, ont la signification suivante :

Accès à l'issue *(access to exit)* : partie d'un *moyen d'évacuation* située dans une *aire de plancher* et permettant d'accéder à une *issue* desservant cette *aire de plancher*.

Adhérence due au gel *(adfreezing)* : adhérence du *sol* à un *élément de fondation* provoquée par le gel de l'eau contenue dans le *sol*.

Aire de bâtiment *(building area)* : la plus grande surface horizontale du *bâtiment* au-dessus du *niveau moyen du sol*, calculée entre les faces externes des murs extérieurs ou à partir de la face externe des murs extérieurs jusqu'à l'axe des *murs coupe-feu*.

Aire de plancher *(floor area)* : sur tout *étage* d'un *bâtiment*, espace délimité par les murs extérieurs et les *murs coupe-feu* exigés et comprenant l'espace occupé par les murs intérieurs et les *cloisons*, mais non celui des *issues* et des *vides techniques verticaux* ni des constructions qui les encloisonnent.

Aires communicantes *(interconnected floor space)* : *aires de plancher* ou parties d'*aires de plancher* superposées formant des *séparations coupe-feu* exigées et comportant des ouvertures sans *dispositif d'obturation*.

Appareil *(appliance)* : équipement qui transforme un combustible en énergie et qui comprend la totalité des composants, commandes, câblages et tuyauteries exigés comme partie intégrante de l'équipement par la norme applicable à laquelle renvoie le CNB.

Autorité compétente *(authority having jurisdiction)* : Régie du bâtiment du Québec. QC

Avertisseur de fumée *(smoke alarm)* : *détecteur de fumée* avec sonnerie incorporée, conçu pour donner l'alarme dès la détection de fumée dans la pièce ou la *suite* dans laquelle il est installé.

Baie non protégée *(unprotected opening)* (d'une *façade de rayonnement*) : porte, fenêtre ou autre ouverture non munie d'un *dispositif d'obturation* ayant le *degré pare-flammes* exigé, ou toute partie d'un mur constituant une *façade de rayonnement* et dont le *degré de résistance au feu* est inférieur à celui exigé pour une telle façade.

Bâtiment *(building)* : toute construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses.

Bâtiment agricole *(farm building)* : *bâtiment* ou partie de *bâtiment* qui ne contient pas d'*habitation*, situé sur un terrain consacré à l'agriculture ou à l'élevage et utilisé essentiellement pour abriter des équipements ou des animaux, ou pour la production, le stockage ou le traitement de produits agricoles ou horticoles ou l'alimentation des animaux (voir l'annexe A).

Bâtiment de protection civile *(post-disaster building)* : *bâtiment* où sont fournis des services essentiels en cas de catastrophe; comprend les hôpitaux, les postes de pompiers, les postes de police, les stations radiophoniques, les centraux téléphoniques, les centrales électriques, les sous-stations de distribution électrique, les stations de pompage (eau et eaux usées) et les dépôts de carburants.

Bois ignifugé *(fire-retardant treated wood)* : bois ou dérivé du bois dont les caractéristiques de combustion en surface, telles que la propagation de la flamme, la vitesse de combustion et la densité de fumée produite, ont été réduites par imprégnation de substances chimiques ignifugeantes.

Boisseau *(chimney liner)* : élément servant à doubler intérieurement une *cheminée en maçonnerie ou en béton*.

Buse *(flue collar)* : partie d'un *appareil* à combustion qui reçoit le *tuyau de raccordement* ou le *collecteur de fumée*.

Charge combustible *(fire load)* (en ce qui concerne l'*usage* d'un *bâtiment*) : contenu *combustible* d'une pièce ou d'une *aire de plancher*, exprimé par

le poids moyen de matériaux *combustibles* par unité de surface, à partir duquel on peut calculer le potentiel calorifique pouvant être dégagé connaissant le pouvoir calorifique du matériau; comprend l'ameublement, les revêtements de sol, de mur et de plafond, la menuiserie de finition et les *cloisons* provisoires et amovibles.

Charge permanente *(dead load)* : poids de tous les éléments permanents d'un *bâtiment*, qu'ils soient structuraux ou non.

Chaudière *(boiler)* : appareil, autre qu'un *chauffe-eau* muni d'une source d'énergie directe, pour réchauffer un liquide ou le transformer en vapeur. **QC**

Chauffe-eau *(service water heater)* : dispositif servant à produire de l'eau chaude pour une installation sanitaire.

Chauffe-eau à accumulation *(storage-type service water heater)* : *chauffe-eau* comportant un réservoir d'eau chaude incorporé.

Chauffe-eau à réchauffage indirect *(indirect service water heater)* : *chauffe-eau* qui emprunte la chaleur à un fluide chauffant comme l'air chaud, la vapeur ou l'eau chaude.

Cheminée *(chimney)* : gaine essentiellement verticale contenant au moins un *conduit de fumée*, destinée à évacuer à l'extérieur les gaz de combustion.

Cheminée en maçonnerie ou en béton *(masonry or concrete chimney)* : *cheminée* de brique, de pierre, de béton ou d'éléments de maçonnerie, construite sur place.

Cheminée préfabriquée *(factory-built chimney)* : *cheminée* entièrement constituée de pièces préfabriquées destinées à être assemblées directement sur le chantier.

Clapet coupe-feu *(fire stop flap)* : dispositif situé dans une paroi de faux-plafond intégrée à une séparation horizontale pour laquelle un *degré de résistance au feu* est exigé et qui permet de fermer, en cas d'incendie, une bouche d'un conduit d'air.

Cloison *(partition)* : mur intérieur non-porteur s'élevant sur toute la hauteur ou une partie de la hauteur d'un *étage*.

Collecteur de fumée *(breeching)* : *tuyau de raccordement* ou chambre qui reçoit les gaz de combustion en provenance d'un ou de plusieurs *conduits de fumée* et les achemine dans un conduit unique.

Comble ou vide sous toit *(attic or roof space)* : partie d'un *bâtiment* limitée par le plafond du dernier *étage* et le toit, ou par un mur bas et un toit incliné.

Combustible *(combustible)* : se dit d'un matériau qui ne répond pas aux exigences de la norme CAN4-S114-M, « Détermination de l'incombustibilité des matériaux de construction ».

Compartiment résistant au feu *(fire compartment)* : dans un *bâtiment*, espace isolé du reste du *bâtiment* par des *séparations coupe-feu* ayant le *degré de résistance au feu* exigé.

Concepteur *(designer)* : personne responsable de la conception.

Condition dangereuse *(unsafe condition)* : toute condition pouvant créer un risque excessif susceptible de provoquer l'incapacité, la mutilation ou la mort de toute personne autorisée ou appelée à se trouver sur les lieux ou aux alentours.

Conduit de distribution *(supply duct)* : conduit acheminant l'air d'un *appareil* de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air jusqu'à l'endroit à chauffer, à ventiler ou à climatiser.

Conduit de fumée *(flue)* : gaine servant à l'acheminement des gaz de combustion.

Conduit de raccordement *(vent connector)* (d'une installation de chauffage ou de refroidissement) : partie d'un système de ventilation qui achemine les produits de combustion depuis la *buse* d'un *appareil* à gaz jusqu'à la *cheminée* ou jusqu'au *conduit d'évacuation des produits de la combustion du gaz*; peut comporter un dispositif de réglage du tirage.

Conduit de reprise *(return duct)* : conduit acheminant l'air d'un local chauffé, ventilé ou climatisé vers l'*appareil* de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air.

Conduit d'évacuation des produits de la combustion du gaz *(gas vent)* : partie d'un système de ventilation qui sert à évacuer à l'extérieur les gaz de combustion pris au *conduit de raccordement* d'un *appareil* à gaz ou directement à cet *appareil* en l'absence de *conduit de raccordement*.

Conduit d'extraction *(exhaust duct)* : conduit servant à extraire à l'extérieur l'air d'une pièce ou d'un local.

Construction combustible *(combustible construction)* : type de construction qui ne répond pas aux exigences établies pour une *construction incombustible*.

Construction en gros bois d'œuvre *(heavy timber construction)* : type de *construction combustible* dans laquelle on assure un certain degré de sécurité incendie en spécifiant les dimensions minimales des éléments structuraux ainsi que l'épaisseur et la composition des planchers et des toits de bois, et en supprimant les vides de construction des planchers et des toits.

Construction incombustible *(noncombustible construction)* : type de construction dans laquelle un certain degré de sécurité incendie est assuré grâce à l'utilisation de matériaux *incombustibles* pour les éléments structuraux et autres composants.

Corridor commun *(public corridor)* : corridor qui permet l'*accès à l'issue* à partir de plus d'une *suite* (voir l'annexe A).

Cuisinière *(range)* : *appareil* de cuisson comportant une surface de chauffe et un ou plusieurs fours.

Degré de résistance au feu *(fire-resistance rating)* : temps en minutes ou en heures pendant lequel un matériau ou une construction empêche le passage des flammes et la transmission de la chaleur dans des conditions déterminées d'essai et de comportement, ou tel qu'il est déterminé par interprétation ou extrapolation des résultats d'essai comme l'exige le CNB. **e**

Degré pare-flammes *(fire-protection rating)* : temps en minutes ou en heures pendant lequel un *dispositif d'obturation* résiste au passage des flammes dans des conditions déterminées d'essai et de comportement ou différemment si le CNB l'exige. **e**

Détecteur de chaleur *(heat detector)* : *détecteur d'incendie* conçu pour se déclencher à une température ou à un taux d'augmentation de température prédéterminés.

Détecteur de fumée *(smoke detector)* : *détecteur d'incendie* conçu pour se déclencher lorsque la concentration de produits de combustion dans l'air dépasse un niveau prédéterminé.

Détecteur d'incendie *(fire detector)* : dispositif qui décèle un début d'incendie et transmet automatiquement un signal électrique qui déclenche un *signal d'alerte* ou un *signal d'alarme*; comprend les *détecteurs de chaleur* et les *détecteurs de fumée*.

Dispositif d'obturation *(closure)* : toute partie d'une *séparation coupe-feu* ou d'un mur extérieur destinée à fermer une ouverture, comme un volet, une porte, du verre armé ou des briques de verre, et comprenant les ferrures, le mécanisme de fermeture, l'encadrement et les pièces d'ancrage.

Distance limitative *(limiting distance)* : distance d'une *façade de rayonnement* à une limite de propriété, à l'axe d'une *rue*, d'une ruelle, d'une voie de circulation publique ou à une ligne imaginaire entre deux *bâtiments* ou *compartiments résistant au feu* situés sur la même propriété, mesurée perpendiculairement à la *façade de rayonnement*.

Effet du gel *(frost action)* : phénomène qui se traduit par l'augmentation du volume total du *sol* ou, faute d'espace, par le développement de forces expansives dans le *sol*, ou encore par une conjugaison de ces deux effets, en raison du passage de l'eau de l'état liquide à l'état solide ou de l'accroissement des lentilles de glace lorsque l'eau contenue dans le *sol* est soumise à l'action du gel et, en cas de dégel, par l'affaiblissement de la résistance du *sol* et l'augmentation de sa compressibilité.

Élément de fondation *(foundation unit)* : l'un des éléments structuraux des *fondations* d'un *bâtiment*, comme les semelles, radiers ou *pieux*.

Entrepreneur *(constructor)* : Supprimée. **QC**

Espace climatisé *(conditioned space)* : tout espace à l'intérieur d'un *bâtiment* dont on cherche à limiter l'influence des variations de la température extérieure sur la température ambiante par un apport direct ou indirect de chaleur ou par refroidissement pendant une bonne partie de l'année.

Établissement commercial *(mercantile occupancy)* (groupe E) : *bâtiment*, ou partie de *bâtiment*, utilisé pour l'étalage ou la vente de marchandises ou de denrées au détail.

Établissement d'affaires *(business and personal services occupancy)* (groupe D) : *bâtiment*, ou partie de *bâtiment*, utilisé pour la conduite des affaires ou la prestation de services professionnels ou personnels.

Établissement de réunion *(assembly occupancy)* (groupe A) : *bâtiment*, ou partie de *bâtiment*, utilisé par des personnes rassemblées pour se livrer à des activités civiques, politiques, touristiques, religieuses, mondaines, éducatives, récréatives ou similaires, ou pour consommer des aliments ou des boissons.

Établissement de soins ou de détention *(care or detention occupancy)* (groupe B) : *bâtiment*, ou partie de *bâtiment*, abritant des personnes qui, à cause de leur état physique ou mental, nécessitent des soins ou des traitements médicaux, ou des personnes qui, à cause de mesures de sécurité hors de leur contrôle, ne peuvent se mettre à l'abri en cas de danger.

Établissement industriel *(industrial occupancy)* (groupe F) : *bâtiment*, ou partie de *bâtiment*, utilisé pour l'assemblage, la fabrication, la confection, le traitement, la réparation ou le stockage de produits, de matières ou de matériaux.

Établissement industriel à risques faibles *(low hazard industrial occupancy)* (groupe F, division 3) : *établissement industriel* dont le contenu *combustible* par *aire de plancher* est d'au plus 50 kg/m² ou 1200 MJ/m².

Établissement industriel à risques moyens *(medium hazard industrial occupancy)* (groupe F, division 2) : *établissement industriel* non classé comme *établissement industriel à risques très élevés*, mais dont le contenu *combustible* par *aire de plancher* est supérieur à 50 kg/m² ou 1200 MJ/m².

Établissement industriel à risques très élevés *(high hazard industrial occupancy)* (groupe F, division 1) : *établissement industriel* contenant des matières très *combustibles*, inflammables ou explosives

en quantité suffisante pour constituer un risque particulier d'incendie.

Étage *(storey)* : partie d'un *bâtiment* délimitée par la face supérieure d'un plancher et celle du plancher situé immédiatement au-dessus ou, en son absence, par le plafond au-dessus.

Étage d'issue *(exit storey)* (au sens de la sous-section 3.2.6.) : *étage* ayant une porte d'*issue* donnant sur l'extérieur.

Étage ouvert *(open-air storey)* : *étage* dont au moins 25 % de la surface totale des murs de pourtour est ouverte à l'air libre de manière à assurer une ventilation transversale de tout l'*étage*.

Excavation *(excavation)* : cavité formée par l'enlèvement de *sol*, de *roche* ou de *remblai* en vue de construire.

Façade de rayonnement *(exposing building face)* : partie d'un mur extérieur d'un *bâtiment* délimitée par le niveau du sol et le plafond du dernier *étage* et orientée dans une direction donnée ou, lorsque le *bâtiment* est divisé en *compartiments résistant au feu*, le mur extérieur d'un *compartiment résistant au feu* orienté dans une direction donnée.

Fondation *(foundation)* : ensemble des *éléments de fondation* qui transmettent les charges d'un *bâtiment* à la *roche* ou au *sol* sur lequel il s'appuie.

Fondation profonde *(deep foundation)* : ensemble des *éléments de fondation* sur lesquels s'appuie un *bâtiment* et qui transmettent les charges au *sol* ou à la *roche*, soit par l'immobilisation en butée de leur extrémité à une profondeur considérable, soit par adhérence ou frottement dans le *sol* ou la *roche* où ils sont placés, soit encore par la conjugaison de ces deux modes de transmission des charges; les *pieux* sont le type le plus courant de *fondations profondes*.

Fondation superficielle *(shallow foundation)* : *élément de fondation* appuyé sur la *roche* ou le *sol* situé à proximité de la partie la plus basse du *bâtiment*.

Garage de réparation *(repair garage)* : *bâtiment*, ou partie de *bâtiment*, comprenant des installations pour la réparation ou l'entretien de véhicules automobiles.

Garage de stationnement *(storage garage)* : *bâtiment*, ou partie de *bâtiment*, destiné au stationnement et au remisage de véhicules automobiles et ne comprenant aucune installation de réparation ou d'entretien des véhicules en question. ◧

Garde-corps *(guard)* : barrière de protection placée autour des ouvertures dans un plancher, ou sur les côtés ouverts d'un escalier, d'un palier, d'un balcon, d'une *mezzanine*, d'une galerie ou d'un *passage piéton* surélevé ou à tout autre endroit afin de prévenir une chute accidentelle dans le vide; peut comporter ou non des ouvertures.

Générateur d'air chaud *(furnace)* : *générateur de chaleur* dans lequel l'air constitue le fluide caloporteur et auquel on peut généralement raccorder des conduits.

Générateur de chaleur *(space-heating appliance)* : *appareil* destiné soit à chauffer directement une pièce ou un local comme un *poêle*, un foyer à feu ouvert ou un *générateur de chaleur suspendu*, soit à chauffer les pièces ou locaux d'un *bâtiment* au moyen d'une installation de chauffage central, tel un *générateur d'air chaud* ou une *chaudière*.

Générateur de chaleur suspendu *(unit heater)* : *appareil* de chauffage suspendu à ventilateur incorporé.

Générateur-pulseur d'air chaud *(forced-air furnace)* : *générateur d'air chaud* doté d'un ventilateur qui constitue le moyen principal de circulation de l'air.

Habitation *(residential occupancy)* (groupe C) : *bâtiment*, ou partie de *bâtiment*, où des personnes peuvent dormir, sans y être hébergées ou internées en vue de recevoir des soins médicaux, ou sans y être détenues. **QC**

Hauteur de bâtiment *(building height)* (en *étages*) : nombre d'*étages* compris entre le plancher du *premier étage* et le toit.

Incombustible *(noncombustible)* : se dit d'un matériau qui répond aux exigences de la norme CAN4-S114-M, « Détermination de l'incombustibilité des matériaux de construction ».

Indice de propagation de la flamme *(flame-spread rating)* : indice ou classement indiquant la vitesse de propagation de la flamme à la surface d'un matériau ou d'un assemblage de matériaux, déterminé par un essai normalisé de comportement au feu exigé par le CNB.

Installation de plomberie *(plumbing system)* : réseau d'évacuation, réseau de ventilation, réseau d'alimentation en eau ou toute partie de ceux-ci.

Installation individuelle d'assainissement *(private sewage disposal system)* : installation privée d'épuration et d'évacuation des eaux usées (par exemple une fosse septique avec champ d'épandage).

Issue *(exit)* : partie d'un *moyen d'évacuation*, y compris les portes, qui conduit de l'*aire de plancher* qu'il dessert à un *bâtiment* distinct, à une voie de circulation publique ou à un endroit extérieur à découvert non exposé au feu provenant du *bâtiment* et ayant un accès à une voie de circulation publique (voir l'annexe A).

Issue horizontale *(horizontal exit)* : *issue* permettant de passer d'un *bâtiment* à un autre par une porte, un vestibule, un *passage piéton*, une passerelle ou un balcon.

Liquide combustible *(combustible liquid)* : liquide dont le *point d'éclair* est d'au moins 37,8 °C, mais inférieur à 93,3 °C.

Liquide inflammable *(flammable liquid)* : liquide ayant un *point d'éclair* inférieur à 37,8 °C et une pression de vapeur absolue d'au plus 275,8 kPa à 37,8 °C déterminée selon la norme ASTM-D 323, « Vapor Pressure of Petroleum Products (Reid Method) ».

Local technique *(service room)* : local prévu pour contenir de l'équipement technique ou d'entretien du *bâtiment* (voir l'annexe A).

Logement *(dwelling unit)* : *suite* servant ou destinée à servir de domicile à une ou plusieurs personnes et qui comporte généralement des installations sanitaires et des installations pour préparer et consommer des repas et pour dormir.

Mezzanine *(mezzanine)* : niveau entre le plancher et le plafond d'une pièce ou d'un *étage* quelconque, ou balcon intérieur.

Moyen d'évacuation *(means of egress)* : voie continue d'évacuation permettant aux personnes qui se trouvent à un endroit quelconque d'un *bâtiment* ou d'une cour intérieure d'accéder à un *bâtiment* distinct, à une voie de circulation publique ou à un endroit extérieur à découvert non exposé au feu provenant du *bâtiment* et donnant accès à une voie de circulation publique; comprend les *issues* et les *accès à l'issue*.

Mur coupe-feu *(firewall)* : type de *séparation coupe-feu* de *construction incombustible* qui divise un *bâtiment* ou sépare des *bâtiments* contigus afin de s'opposer à la propagation du feu, et qui offre le *degré de résistance au feu* exigé par le CNB tout en maintenant sa stabilité structurale lorsqu'elle est exposée au feu pendant le temps correspondant à sa durée de résistance au feu.

Mur creux *(cavity wall)* : construction en éléments de maçonnerie constituée de parois séparées par un vide et reliées par des attaches métalliques ou des éléments de maçonnerie de façon à agir ensemble pour résister aux charges latérales.

Mur mitoyen *(party wall)* : mur appartenant en commun à deux parties et utilisé en commun par ces deux parties, en vertu d'un accord ou par la loi, et érigé sur la limite de propriété séparant deux parcelles de terrain dont chacune est ou pourrait être considérée comme une parcelle cadastrale indépendante.

Nappe artésienne *(artesian groundwater)* : masse d'eau souterraine, captive et sous pression.

Nappe souterraine *(groundwater)* : masse d'eau souterraine libre.

Nappe suspendue *(perched groundwater)* : *nappe souterraine* ne descendant qu'à une certaine profondeur.

Niveau de la nappe souterraine *(groundwater level)* : surface supérieure d'une *nappe souterraine*.

Niveau d'issue *(exit level)* (au sens de la sous-section 3.2.6.) : dans un escalier d'*issue* encloisonné, plan horizontal où se trouve une porte d'*issue* ou un corridor d'*issue* donnant sur l'extérieur.

Niveau moyen du sol *(grade)* (pour déterminer la *hauteur de bâtiment*) : le plus bas des niveaux moyens définitifs du sol, lorsque ces niveaux sont mesurés le long de chaque mur extérieur d'un *bâtiment* à l'intérieur d'une distance de 3 m du mur, selon des relevés qui tiennent compte de toute autre dénivellation que celles donnant accès aux portes d'entrée du *bâtiment* pour véhicules et pour piétons (voir *premier étage*). **QC**

Nombre de personnes *(occupant load)* : nombre d'occupants pour lequel un *bâtiment*, ou une partie de *bâtiment*, est conçu.

Pare-vapeur *(vapour barrier)* : élément destiné à empêcher la diffusion de la vapeur d'eau.

Passage piéton *(walkway)* : voie couverte pour les piétons et qui sert à relier deux *bâtiments* ou plus.

Pieu *(pile)* : *élément de fondation profonde* de forme allongée, fait de matériaux comme le bois, l'acier, le béton ou une combinaison de ces matériaux, qui est soit préfabriqué et mis en place par battage, fonçage au vérin, lançage ou vissage, soit coulé sur place dans un trou fait par pilonnage, creusage ou forage.

Plénum *(plenum)* : chambre faisant partie d'un réseau de distribution d'air.

Poêle *(space heater)* : *générateur de chaleur* qui chauffe la pièce ou le local où il est situé sans utiliser de conduits.

Poêle-cuisinière *(stove)* : *appareil* servant à la cuisson et au chauffage.

Point d'éclair *(flash point)* : température minimale à laquelle un liquide dans un récipient émet des vapeurs en concentration suffisante pour former, près de sa surface, un mélange inflammable avec l'air.

Porteur *(loadbearing)* : se dit d'un élément de construction qui est soumis à une charge ou conçu pour supporter une charge en plus de sa *charge permanente*; ne s'applique pas à un mur soumis seulement aux charges dues au vent et aux secousses sismiques en plus de sa *charge permanente*.

Premier étage *(first storey)* : *étage* le plus élevé dont le plancher se trouve à au plus 2 m au-dessus du *niveau moyen du sol*.

Propriétaire *(owner)* : Supprimée. **QC**

Protégé par gicleurs *(sprinklered)* : se dit d'un *bâtiment* ou d'une partie de *bâtiment* comportant un système de gicleurs.

Reconnaissance du sol *(subsurface investigation)* : évaluation de l'état général du *sol* en profondeur à l'emplacement projeté pour la construction d'un *bâtiment* par l'analyse des données obtenues grâce à des relevés géologiques, des essais sur place,

des sondages avec prélèvement d'échantillons, un examen visuel, des essais en laboratoire sur les échantillons prélevés ainsi que l'observation et le relevé de la *nappe souterraine*.

Registre coupe-feu *(fire damper) : dispositif d'obturation* consistant en un registre normalement maintenu ouvert, placé soit dans un réseau de distribution d'air, soit dans un mur ou un plancher et conçu pour se fermer automatiquement en cas d'incendie afin d'assurer l'intégrité de la *séparation coupe-feu*.

Remblai *(fill) : sol, roche,* débris de matériaux de construction et déchets industriels comme les scories et les matières organiques, ou combinaison de ces matériaux rapportés à la surface naturelle du *sol*, de la *roche* ou du terrain organique; peut être compacté ou non.

Réseau sanitaire d'évacuation *(sanitary drainage system)* : réseau d'évacuation pour l'acheminement des eaux usées.

Résidence supervisée *(residential board and care occupancy) : établissement de soins ou de détention* du groupe B, division 2, autre qu'un hôpital, une infirmerie ou une maison de repos, lequel abrite des personnes qui reçoivent ou à qui on offre des soins médicaux uniquement de transition ou des soins d'aide (voir l'annexe A). **QC**

Roche *(rock)* : partie de la croûte terrestre solidifiée, cohérente et relativement dure, consistant en une masse naturelle solide de minéraux qui ne peut être facilement brisée à la main.

Rue *(street)* : route, chemin, boulevard, promenade ou autre voie carrossable, d'une largeur d'au moins 9 m, destiné au public et permettant l'accès du matériel de lutte contre l'incendie.

Salle de spectacle *(theatre)* : lieu de réunion destiné aux représentations publiques de pièces de théâtre, d'opéra, de cinéma ou autres, consistant en une salle équipée de sièges fixes réservés à l'usage exclusif de spectateurs. **QC**

Sans obstacles *(barrier-free)* : se dit, en parlant d'un *bâtiment* ou de ses commodités, pour indiquer que des personnes atteintes d'une incapacité physique ou sensorielle peuvent y avoir accès, y pénétrer ou les utiliser.

Scène *(stage)* : espace conçu pour donner des représentations publiques et comportant des possibilités de changement rapide de décors, un éclairage au plafond et les installations permettant de réaliser des effets sonores et lumineux, séparé généralement mais non obligatoirement de la salle par un mur d'avant-scène et un rideau. **QC**

Séparation coupe-feu *(fire separation)* : construction, avec ou sans *degré de résistance au feu*, destinée à retarder la propagation du feu.

Signal d'alarme *(alarm signal)* : signal sonore transmis dans une ou plusieurs zones ou dans tout un *bâtiment* pour prévenir les occupants d'une situation d'urgence.

Signal d'alerte *(alert signal)* : signal sonore pour prévenir les personnes désignées d'une situation d'urgence.

Sol *(soil)* : partie de la croûte terrestre qui est fragmentaire ou telle que des particules individuelles d'un échantillon séché peuvent être facilement séparées par agitation dans l'eau; comprend les blocs rocheux, les cailloux, le gravier, le sable, le limon, l'argile et la matière organique.

Sous-sol *(basement)* : un ou plusieurs *étages* d'un *bâtiment* situés au-dessous du *premier étage*.

Structure gonflable *(air-supported structure)* : structure constituée d'une enveloppe souple et dont la forme et la rigidité sont obtenues par une pression d'air.

Suite *(suite)* : local constitué d'une seule pièce ou d'un groupe de pièces complémentaires et occupé par un seul locataire ou propriétaire; comprend les *logements*, les chambres individuelles des motels, hôtels, maisons de chambres et pensions de famille, les dortoirs, les maisons unifamiliales, de même que les magasins et les *établissements d'affaires* constitués d'une seule pièce ou d'un groupe de pièces (voir l'annexe A). **QC**

Surcharge *(live load)* : charge qui s'ajoute à la *charge permanente* et qui doit être prévue lors du calcul des éléments structuraux d'un *bâtiment*; comprend les charges dues à la neige, à la pluie, au vent, aux secousses sismiques et celles qui résultent de l'*usage* du *bâtiment*.

Surface d'appui *(bearing surface)* : surface de contact entre l'*élément de fondation* et la *roche* ou le *sol* sur lequel il s'appuie.

Système d'étanchéité à l'air *(air barrier system)* : ensemble formant une surface continue et destiné à empêcher le passage de l'air.

Transformation *(alteration)* : toute modification d'un *bâtiment* ou d'un *usage* faisant l'objet du CNB (voir l'annexe A). **QC**

Tuyau de raccordement *(flue pipe)* : tuyau raccordant la *buse* d'un *appareil* à la *cheminée*.

Usage *(occupancy)* : utilisation réelle ou prévue d'un *bâtiment*ou d'une partie de *bâtiment*. **QC**

Usage principal *(major occupancy)* : *usage* dominant, réel ou prévu d'un *bâtiment*, ou d'une partie de *bâtiment*, et qui comprend tout *usage* secondaire qui en fait intégralement partie.

Vide technique *(service space)* : vide prévu dans un *bâtiment* pour dissimuler les installations techniques comme les dévaloirs, les conduits, les tuyaux, les gaines ou le câblage, ou pour en faciliter la pose.

Vide technique horizontal *(horizontal service space)* : comble, vide sous toit, gaine, vide de faux-plafond ou vide sanitaire, de configuration essentiellement horizontale, dissimulé et généralement inaccessible, et que traversent des installations techniques de *bâtiment* comme des tuyauteries, des conduits ou du câblage.

Vide technique vertical *(vertical service space)* : gaine essentiellement verticale, prévue dans un *bâtiment* pour l'installation des équipements mécaniques, électriques, sanitaires et autres comme les ascenseurs, les vide-ordures et les descentes de linge.

Voie publique *(public way)* : trottoir, *rue*, route, place ou tout autre endroit extérieur à découvert auquel le public a droit d'accès ou est invité à aller, expressément ou implicitement.

Zone à sortie contrôlée *(impeded egress zone)* : zone surveillée dans laquelle les occupants sont libres de leurs mouvements, mais qu'ils ne peuvent quitter sans franchir des portes de sécurité qui doivent être ouvertes par du personnel de sécurité, et qui ne comprend pas une *zone de détention cellulaire*.

Zone de détention cellulaire *(contained use area)* : zone surveillée comportant une ou plusieurs pièces et où la liberté de mouvement des occupants est limitée à une seule pièce par des mesures de sécurité qui ne sont pas sous leur contrôle.

1.1.4. Abréviations et symboles

1.1.4.1. Sigles

1) Les sigles mentionnés dans le CNB ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous. L'adresse des organismes est indiquée entre parenthèses.

ACG ..... Association canadienne du gaz (Fait maintenant partie de la CSA. Voir CSA.)

ACGIH ..... American Conference of Governmental Industrial Hygienists (1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, Ohio 45240 U.S.A.)

ACIB ..... Association canadienne de l'industrie du bois (27, av. Goulburn, Ottawa (Ontario) K1N 8C7)

ANSI ..... American National Standards Institute (25 West 43rd Street, 4th Floor, New York, New York 10036 U.S.A.)

ASCE ..... American Society of Civil Engineers (1801 Alexander Bell Drive, Reston, Virginia 20191–4400 U.S.A.)

ASHRAE ..... American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (1791 Tullie Circle N.E., Atlanta, Georgia 30329-2305 U.S.A.)

ASME ..... American Society of Mechanical Engineering (22 Law Drive, Fairfield, New Jersey 07007–2900 U.S.A.)

ASTM ..... American Society for Testing and Materials (100 Barr Harbor Drive, West Conshohocken, Pennsylvania 19428–2959 U.S.A.)

AWPA ..... American Wood-Preservers' Association (P.O. Box 5690, Granbury, Texas 76049–7979 U.S.A.)

BNQ ..... Bureau de normalisation du Québec (333, rue Franquet, Sainte-Foy (Québec) G1P 4C7) **QC**

CAN ..... Norme nationale du Canada (Le chiffre (ou le sigle) qui suit la désignation CAN représente l'organisme qui a rédigé la norme : CAN1 désigne l'ACG; CAN2 désigne l'ONGC; CAN3 désigne la CSA; et CAN4 désigne les ULC)

CCB ..... Conseil canadien du bois (1400, Place Blair, bureau 210, Ottawa (Ontario) K1J 9B8)

CCCBPI ..... Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies (Conseil national de recherches du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0R6)

CGA ..... Canadian Gas Association (voir ACG)

CGSB ..... Canadian General Standards Board (voir ONGC)

CLA ..... Canadian Lumbermen's Association (voir ACIB)

CNB ..... Code national du bâtiment – Canada 1995 (voir CCCBPI)

CNPI ..... Code national de prévention des incendies – Canada 1995 (voir CCCBPI)

CNRC ..... Conseil national de recherches du Canada (Ottawa (Ontario) K1A 0R6)

CSA ..... CSA International (178, boul. Rexdale, Toronto (Ontario) M9W 1R3)

EPA ..... Environmental Protection Agency (Office of Radiation and Air, 1200 Pennsylvania Avenue NW, Washington, DC 20460 U.S.A.)

FCC ..... Forintek Canada Corporation (319, rue Franquet, Ste-Foy (Québec) G1P 4R4)

FMRC ..... Factory Mutual Research Corporation (1151 Boston-Providence Turnpike, P.O. Box 9102, Norwood, Massachusetts 02062–9957 U.S.A.)

FPS ..... Forest Products Society (2801 Marshall Court, Madison, Wisconsin 53705–2295 U.S.A.)

HRAI ..... Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Institute of Canada (5045, promenade Orbitor, édifice 11, bureau 300, Mississauga (Ontario) L4W 4Y4)

IRC ..... Institut de recherche en construction (Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, (Ontario) K1A 0R6)

ISO ..... Organisation internationale de normalisation (Conseil canadien des normes, 270, rue Albert, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6N7)

NFPA ..... National Fire Protection Association (Batterymarch Park, Quincy, Massachusetts 02269–9101 U.S.A.)

NLGA ..... Commission nationale de classification des sciages (406 First Capital Place, 960 promenade Quayside, New Westminster (Colombie-Britannique) V3M 6G2)

ONGC ..... Office des normes générales du Canada (Place du Portage, Phase III, 6B1, 11, rue Laurier, Hull (Québec) K1A 1G6)

SC ..... Santé Canada (Direction des communications, Ottawa (Ontario) K1A 0K9)

SCHL ..... Société canadienne d'hypothèques et de logement (700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) K1A 0P7)

SFPE ..... Society of Fire Protection Engineers (7315 Wisconsin Avenue, Suite 1225 W, Bethesda, Maryland 20814 U.S.A.)

SMACNA .... Sheet Metal and Air Conditioning Contractor's National Association (4201 Lafayette Center Drive, Chantilly, Virginia 20151–1209 U.S.A)

TC ..... Transports Canada (Affaires publiques, Tour C, Place de Ville, 330, rue Sparks, 28e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0N5)

TPIC ..... Truss Plate Institute of Canada (16, rue Nixon, Bolton (Ontario) L7E 1K3, attention : Ken Coo)

UL ..... Underwriters Laboratories Inc. (333 Pfingsten Road, Northbrook, Illinois 60062-2096 U.S.A.)

ULC ..... Underwriters' Laboratories of Canada/Laboratoires des assureurs du Canada (7, chemin Crouse, Toronto (Ontario) M1R 3A9)

WCLIB ..... West Coast Lumber Inspection Bureau (P.O. Box 23145, Portland, Oregon 97281-3145, U.S.A.)

WWPA ..... Western Wood Products Association (522 SW Fifth Avenue, Suite 500, Portland, Oregon 97204-2122 U.S.A.)

1.1.4.2. Symboles et autres abréviations

1) Les symboles et autres abréviations utilisés dans le CNB ont la signification qui leur est assignée ci-après :

Bq ..... becquerel

cm ..... centimètre

CVCA ..... chauffage, ventilation et conditionnement d'air

° ..... degré

°C ..... degré Celsius

dB ..... décibel

dBA ..... niveau pondéré A

g ..... gramme

h ..... heure

Hz ..... hertz

J ..... joule

kg ..... kilogramme

kN ..... kilonewton

kPa ..... kilopascal

kW ..... kilowatt

L ..... litre

lx ..... lux

m ..... mètre

max. ..... maximum

min. ..... minimum

min ..... minute

MJ ..... mégajoule

mm ..... millimètre

MPa ..... mégapascal

N ..... newton

ng ..... nanogramme

n° ..... numéro

Pa ..... pascal

ppm ..... partie par million

s ..... seconde

s/o ..... sans objet
VRC ..... ventilateur récupérateur de chaleur
W ..... watt
W.-C. ..... water-closet
> ..... plus grand que
≥ ..... plus grand ou égal
< ..... plus petit que
≤ ..... plus petit ou égal
% ..... pour cent